

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2101

présenté par
M. Accoyer

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'auteur de cet amendement, opposé au mariage de couples de même sexe, est opposé à cette disposition qui constitue un début de négation de l'altérité sexuelle.